

FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE



AVRIL 2025

- **TEL : 07 49 24 76 49 - de 09 à 17 heures**
- **IBAN: FR76 1390 6001 2685 0662 1088 567**
- **MEL: drome@fransylva.fr – (nouveau)**
- **Courier postal:** Fransylva 26 – Chambre d’agriculture.
145 Avenue Georges Brassens. 26503 – Bourg les Valence.

SOMMAIRE:

- Page 1 Invitation.
- Page 2 le ministère de la Transition écologique-
- Page 3 les formations.
- Page 4 vols de bois.
- Page 5 et 6 Usage de la tronçonneuse.
- Page 7 Informations.
- Page 8 Adresses utiles.

Le Président AUDEYER a le plaisir de vous inviter à notre Assemblée Générale,
des forestiers privés de la Drôme, qui se tiendra **Le samedi 21 juin à la cité du chocolat,**

12 avenue du Président Roosevelt - 26600 Tain-l'Hermitage.



De 9H30 à 12H00

Réservez dès à présent cette date.

Cette journée, se veut conviviale et gourmande.

Une visite de la cité du chocolat, est prévu pour les accompagnants qui ne souhaitent pas participer à l’assemblée générale.

A l’issu de la réunion, nous pourrons continuer d’échanger, pendant un repas pris sur place.

Avec un menu tous chocolat !!!!!

L’ordre du jour et la réservation pour cette journée, vous parviendrons ultérieurement.

La forêt et sa filière rejoignent le ministère de la Transition écologique- L'urgence est de s'assurer que la politique forestière reste au service de la souveraineté économique française et des efforts de décarbonation.

Alors que la forêt héberge 80 % de biodiversité terrestre, le forestier a toujours dû, et su, exercer sa mission dans le respect de son environnement. Depuis des générations, il assure son rôle d'acteur de terrain et de gestionnaire de cette nature qu'il façonne pour répondre aux attentes et besoins de la société : production du bois pour ses multiples usages, création des paysages, captation du carbone...

Depuis le 23 décembre dernier, la forêt est passée du périmètre du ministère de l'Agriculture à celui de la Transition écologique. Bien plus qu'un transfert de titre de portefeuille (dont l'utilité pourra être débattue et qui n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la filière), il s'agit d'un changement historique. Pour Fransylva et tous les forestiers, l'urgence est de s'assurer que la politique forestière reste au service de la souveraineté économique française et des efforts de décarbonation menés au cours des dernières années.

À ce titre, un rendez-vous, sollicité par la filière, m'a permis, dès le 3 janvier, de rencontrer la ministre Agnès Pannier-Runacher, afin de lui rappeler les conditions nécessaires à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Nous avons demandé à la ministre de s'engager à garantir une politique forestière qui respecte le travail des générations antérieures et nous permette d'assurer le renouvellement des forêts pour les générations à venir. Nous partageons désormais cette responsabilité avec son ministère, qui doit être à l'écoute de la réalité du terrain et des spécificités de la forêt privée.

Nous avons également demandé à la ministre de s'engager à mettre en œuvre une politique forestière qui prenne en compte la multifonctionnalité des forêts en préservant les équilibres entre leurs fonctions économiques, sociales et environnementales, garantissant une véritable gestion durable.

De même, et au regard des enjeux climatiques actuels, nous demandons la pérennisation du volet forestier de France Nation Verte en accordant des moyens suffisants au renouvellement forestier.

Le prochain budget sera un premier rendez-vous pour la ministre car, sans aide concrète, remédier au dépérissement d'une part importante de nos forêts sera impossible.

Enfin, Fransylva, qui représente les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêt, souhaite que ces acteurs clés de la transition écologique et du développement des territoires ruraux soient pleinement reconnus et qu'ils puissent agir dans le respect du Code forestier, sans que la multiplication des normes et règlements, parfois ubuesques, ne crée de l'insécurité juridique et ne décourage leurs initiatives.

Pour cette raison, la place et les missions du CNPF pour la gestion durable de la forêt privée doivent être confortées.

C'est en ce sens, et afin d'aborder les enjeux propres aux forestiers privés, que Fransylva a sollicité une nouvelle rencontre courant janvier avec la ministre et ses conseillers.

Avec tous les acteurs de la filière, nous continuerons en 2025 à œuvrer au juste équilibre entre l'adaptation au changement climatique de nos forêts, les besoins en bois de notre société, la préservation des 417 000 emplois de notre filière et de la biodiversité, mais aussi le renforcement de la pompe à carbone forestière.

Ces objectifs ambitieux se feront dans le dialogue et la concertation tant au niveau national que dans les régions et loin des postures idéologiques...

Antoine d'Amécourt

Président de Fransylva

STAGES THEMATIQUE - FOGEFOR = IPHIGENIE, GPS, ET CARTOGRAPHIE

Automne 2025 Drôme Isère

Journée 1 - le 19 septembre sur le plateau du Vercors

Rappel des principes de cartographie, Présentation des matériels : GPS, tablettes, smartphones

Présentation des sites cartographiques à consulter (Géoportail, cadastre.gouv.fr...)

Initiation à l'utilisation de l'application Iphigénie sur tablette ou smartphone : fonds cartographiques, relever des points, relever des contours, relever des pistes.

Journée 2 - le 26 septembre sur plateau du Vercors

Exercices pratiques avec l'application Iphigénie sur le terrain (retrouver une parcelle, relever des points, relever des contours de peuplements, des pistes).

Transfert des données recueillies sur le terrain.

Pré requis : venir équiper d'une tablette ou d'un smartphone, et installer l'application IPHIGENIE (à l'avance si abonnement, ou la semaine précédente au maximum pour un accès ponctuel sans abonnement)

Renseignements et Inscription.

Internet : auvergnerhonealpes.cnpf.fr Rubrique: Se former, s'informer - Les formations à la gestion forestière **Téléphone ou mail** : 06-19-69-37-49 - stephanie.joumel@cnpf.fr

L'adhésion à l'association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes est de 10€ pour l'année civile, les frais de stage sont de 70€. Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule et doivent avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.

Je prends l'engagement de suivre avec assiduité les séances prévues. L'inscription sera définitive dès réception du règlement, et selon les places disponibles. Je verse ma participation (hors repas) : Chèque à l'ordre de : Association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes. A l'adresse : CNPF AURA, 10 allée des eaux et forêts, LEMPDES 63370-

Inscription pour 26 et 38 en 2025 :

Mme / M. Nom

Prénom

Adresse

Tél

E-mail

Avez-vous un Document de Gestion Durable ? Plan Simple de Gestion (PSG)

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) Règlement Type de Gestion (RTG)

Profession :

Statut forestier privé : Propriétaire de forêt

Département..... Commune :

Surface Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce stage ?

10 € à l'association FOGEFOR AURA pour l'année 2025

70€ pour ce stage

Infos complémentaires.

- ✓ FOGEFOR Drôme-Ardèche : gestion forestière et prévention contre les incendies, 26 et 27/06, Vesc (26).
- ✓ Conseil de centre CNPF délocalisé à VASSIEUX EN VERCORS le 17 juin 2025 avec visite de forêts ; adaptation de feuillues dans les plantations de résineux.
- ✓ Adhésions 2025 : nous recevons encore beaucoup de cotisations sans nom ; N° d'adhérent ou l'imprimé à renvoyer ! cela rend très difficile de retrouver la bonne personne parmi nos 800 adhérents. Merci de plus d'attention dans votre retour annuel d'adhésion et assurances.
- ✓ **Suite à un piratage, et pour protéger nos données, dont vos adresses !**
ATTENTION - NOTRE ADRESSE EMAIL A CHANGE (voir page 1)



Hausse des vols de bois en France :

Vol de bois sur pied sur des parcelles privées et escroqueries (proposition sous-évaluée, dépassement de limite).

Face à ce constat la Fédération a communiqué auprès de la presse et des reportages radio TV et presse écrite ont eu lieu ou sont encore en cours particulièrement en Grand Est. Vous pourriez être sollicité par la presse pour votre département pour savoir si des cas similaires se produisent.

Veillez trouver ci-dessous les messages l'analyse que nous tirons de ce phénomène et l'action de Fransylva pour accompagner les propriétaires victimes de ces vols. Nous vous joignons également le communiqué de presse qui a été envoyé.

1. **C'est une triple violence** : écologique, économique et psychologique.
2. **Le phénomène est mal connu** et mal comptabilisé car les propriétaires portent peu souvent plainte par découragement face à une justice qui ne suit pas.
3. Dans les départements les plus touchés, **Fransylva, seul syndicat des forestiers privés, a œuvré pour révéler ces affaires et accompagner les propriétaires victimes.**
4. **La fédération ouvre aujourd'hui une ligne d'urgence, pour toute la France et avec tous les syndicats Fransylva localement pour**
 - accompagner, orienter et aider les propriétaires victimes
 - comptabiliser et relayer le sujet et démontrer l'ampleur du phénomène.

La ligne d'urgence contre les vols de bois et les escroqueries en forêts est accessible au : **01.47.20.90.58** et sur le site **Fransylva.fr**

5. Fransylva appelle à l'Etat à agir :

- cellule interministérielle.
- communication du ministère de la Justice pour accélérer la prise en compte et l'instruction.
- dédommagement des propriétaires qui ne sont couverts par aucune assurance contre le vol de bois.

6. Fransylva appelle aussi les parlementaires et les élus locaux à s'engager dans la prévention et la lutte contre des trafics.

Antoine d'AMECOURT – Président de Fransylva.

La tronçonneuse ?

Pour les particuliers ou les professionnels, elle reste la cause principale des accidents graves en forêt.

Chaque hiver, les accidents intervenant lors de l'exploitation de coupes de bois de chauffage, remplissent la rubrique « faits divers » des médias.

Si le nombre d'accidents diminue fort heureusement, malheureusement leur gravité augmente avec comme destin funeste de plus en plus de décès. En effet, si 31 % des lésions sont principalement localisées au niveau des membres inférieurs, 29 % le sont sur les membres supérieurs. Les blessures à la tête et au cou représentent quand même 16 % des lésions totales !

Les membres inférieurs ne sont pas en reste, puisque dans les 31 %, jambes et genoux regroupent près de la moitié des lésions aux membres inférieurs (49 %, et même 54% si l'on intègre la cuisse). Le pied (hors cheville) est blessé dans 23 % des cas.

Pour éviter que sa journée de bûcheronnage ne se transforme en drame, il est important de bien en comprendre les causes. Elles sont principalement de trois ordres. Toutefois, avant de les décliner il faut aussi avoir à l'esprit trois choses valables, quelle que soit l'activité réalisée, mais souvent négligées en forêt :

- Un échauffement musculaire est indispensable avant de démarrer une journée de bûcheronnage.
- De bons gestes et postures vous préserveront des faux mouvements et mal de dos.
- Une alimentation régulière et adaptée aux efforts physiques permet de garder son tonus et sa vigilance intacts toute la journée.

Pour revenir aux causes des accidents en forêt, on trouve :

1 - Le non port ou le port partiel des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Souvent, comme l'utilisation de la tronçonneuse n'est pas une activité régulière, on hésite à investir en considérant que le coût d'achat est élevé pour un usage occasionnel. Pourtant, l'expérience a démontré que de simples chaussures de sécurité coquées ou un simple pantalon de travail, n'offrent absolument aucune garantie contre l'impact de la chaîne sur les membres.

Si l'instruction technique du 26/01/2018 y consacre 5 pages, ce n'est sûrement pas l'effet du hasard car la tronçonneuse ne fait pas la différence entre un utilisateur occasionnel et un professionnel.

2 - Une mauvaise organisation des chantiers :

Si l'organisation de l'abattage n'a pas été anticipée en amont on risque rapidement de se retrouver à « travailler dans ses branches ». Or, dans 46% des cas, ce sont les branches ou branchages qui sont les éléments les plus fréquemment mis en cause. Un ébranchage dans de mauvaises conditions est à l'origine de 41 % des accidents. Ils sont soit liés à un choc (branche) ou une collision (grume ou billon). A ce taux, ne pas oublier que 26% des accidents sont liés à des chutes de personnes qui glissent où se prennent les pieds sur ou dans les branches.

3 - Une mauvaise maîtrise de la tronçonneuse et des techniques d'abattage :

Si les accidents précédant sont rarement mortels, ceux liés à l'abattage le sont beaucoup plus. De nouveau, trois cas de figure prédominent :

Une mauvaise appréciation des bois de tension ou de compression qui ne sont pas libérés lors de la phase de l'entaille et du trait de scie. Pourtant, ils peuvent provoquer l'éclatement de l'arbre qui percute violemment la tête ou le torse de l'opérateur et le projette à plusieurs mètres.

Un mauvais positionnement de son entaille peut également provoquer la chute de l'arbre dans une mauvaise direction avec deux conséquences : l'arbre rebondi sur un autre et revient vers vous ou alors il s'encroue. Dans ce cas, il faut le faire tomber et désencrouer un arbre est difficile et dangereux.

4 – Un entretien insuffisant :

Un mauvais affûtage, de mauvais réglages ou un mauvais entretien de sa scie à chaîne peuvent aussi avoir de graves conséquences. Si on force lors de l'abattage, car sa chaîne est mal affûtée, on risque de couper sa charnière et rendre la chute de l'arbre incontrôlable. C'est la même chose si sa tronçonneuse manque de puissance au moment voulu ou si sa chaîne est mal lubrifiée.

Fort de ces constats il y a déjà quelques années, le CFPF avait organisé la formation de propriétaires forestiers en deux temps : Une première partie au CFPF qui concernait l'entretien pratique de la scie à chaîne et des apports théoriques sur la sécurité en forêt, l'organisation de chantier et les techniques d'abattage et de façonnage. La deuxième séance avait été réalisée sur la propriété forestière de l'un d'entre eux et concernant l'abattage d'arbres en situation réelle.

A l'issue de ce cycle de formation, un propriétaire ardéchois nous confiait :

« Depuis tout petit j'allais au bois avec mon père et je pensais tout savoir sur les techniques de bûcheronnage et l'entretien de la tronçonneuse. Cette formation m'a fait prendre conscience que j'avais surtout pris de mauvaises habitudes, pouvant même me mettre en danger, et que, je vais dorénavant faire des économies dans l'entretien de ma scie à chaîne qui ira moins souvent en réparation chez le concessionnaire ! ».

Alexandre BONNET - Directeur du CFPF – Châteauneuf-du-Rhône

www.cfpf.org

FRANSYLVA 26 propose à ses adhérents d'organiser à l'automne-hiver 2025, en collaboration avec le CFPF, une journée de formation à l'utilisation de la tronçonneuse.

Si vous, ou un membre de votre famille est intéressé, merci de compléter et nous transmettre le bulletin ci-dessous, nous reprendrons alors contact avec vous :

Manifestation d'intérêt pour une journée de formation « Tronçonneuse » :

Nom : Prénom : No Adhérent :

Adresse postale : E mail :

Attentes particulières éventuelles :

A transmettre :

Soit par mail : drome@fransylva.fr

Soit par courrier : Fransylva 26

Chambre d'Agriculture
145 av. Georges Brassens - 26503 – Bourg-les-Valence

Vidéo Découverte de la Plateforme Nationale Forêt Gibier.

En cette période de définition des arrêtés de fourchettes et d'attributions des plans de chasse individuels, la plateforme nationale forêt gibier prend tout son sens, avec ses trois indicateurs :

- les dégâts de grand gibier signalés,
- l'indice de pression des propriétés,
- les renouvellements signalés.

Des compléments sont en cours et devraient bientôt être visibles sur la plateforme (données 2024 d'IPP des forêts domaniales ; carte des classes de surface reboisée par commune).

Le syndicat peut ainsi présenter les niveaux de dégâts en amont des discussions et étayer son avis sur les projets de décisions concernant les plans de chasse.

- Afin de sensibiliser les propriétaires forestiers à la déclaration des dégâts dans la plateforme, nous vous avons fourni l'an dernier **un dépliant**. Si besoin Fransylva dispose encore d'un petit stock, vous pouvez en demander
- Pour passer à l'étape suivante, il existe désormais **une vidéo** de 3 min 30 qui explique ce qu'on trouve sur la plateforme, comment elle est structurée, le processus de signalement de dégâts et l'intérêt de le faire. Elle est visible sur la chaîne You Tube de Fransylva :

<https://youtu.be/1bLIRPPBrrc?feature=shared>

Cette vidéo est un outil de communication. Pour les propriétaires qui se décident à signaler des dégâts via la plateforme, des tutoriels se trouvent dans la rubrique "Aide et ressources" du site de la plateforme plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr.

Des webinaires sont aussi organisés par Fransylva.

Reboisement en Drôme des Collines.

En Drôme des Collines et dans les Chambaran, les forêts souffrent des modifications de climat, notamment les sécheresses estivales et printanières, à répétition. Celles-ci sont souvent accompagnées de pullulation d'insectes et de pathogènes.

Le châtaignier, essence emblématique du territoire, a été confronté au cours des deux dernières décennies à la guêpe cynips, au chancre du châtaignier, puis aux à-coups climatiques. Sur certains secteurs, les peuplements de châtaignier ne sont plus à leur place et dépérissent.

Le reboisement est alors nécessaire pour changer et/ou diversifier les essences.

Au cours d'une après-midi, nous proposons aux propriétaires forestiers de venir s'informer et échanger sur les étapes et les enjeux liés au reboisement forestier :

Dans le cas où, malgré votre intérêt, vous ne pourriez pas participer à la réunion, vous pouvez tout de même bénéficier de conseils concernant la gestion de votre forêt en contactant le technicien.

Vendredi 25 Avril 2025, de 13h45 à 16h30

A Saint-Martin-des-Rosiers (commune d'Albon 26140, Drôme)

Inscriptions par email de préférence auprès d'Alexandre Petroff, technicien CNPF

alexandre.petroff@cnpf.fr / 06 98 59 24 41

Chaussures et pantalons de marche recommandés

Le Vice-Président, Henry d'Yvoire

ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26, Président AUDEYER DANIEL.** drome@fransylva.fr
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP),**
Roger Lafond, Mairie de COMPS 26220.
- **CRPF : ingénieur 07/26 ; Stéphane GRULOIS: 06 60 24 89 91.** stephane.grulois@crpf.fr
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Gilles Bernard. Plans de gestions. 06 72 93 94 44.** gilles.bernard@crpf.fr
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 06 98 59 24 41**
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. alexandre.petroff@crpf.fr
- **COFORET : *Gestion et valorisation forestières - Travaux forestiers –***
45, rue Gambetta - 26140 - Anneyron
Exploitation et commercialisation de bois
Josselin Barnabé, gestionnaire forestier : 06 88 39 66 99 jbarnabe@coforet.com
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
 - **BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.**
06 77 62 72 06 e.bonaime@uef-expertise.fr
 - **PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –**
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail e.pares@foret-bois.com
 - **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME**
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail jr.lorang@foret-bois.com
 - **Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE**
06 75 38 41 65 – nico.monneret@wanadoo.fr
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
 - **Jarjaye Jessica – le moulin 26170 VERCOIRAN**
06 82 73 24 78 jessica.perraud@laposte.net
 - **Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix**
06 82 96 64 55 - v.betton@orange.fr
 - **Benoit Coulée – 178 avenue du Royans 38250 Villard de Lans**
07 86 70 35 53 bc@vercors-foret-developpement.fr

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances
Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.

Adhérer à une structure de la forêt privée :

Informations, Fédération FRANSYLVA.

Mise en pages, ANDRE AUBANEL.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, DANIEL AUDEYER.